Montreuil, le 15 septembre 2016

Les relations entre l'Afrique et l'Europe aujourd'hui :

Quel partenariat face au réchauffement climatique après l'accord de Paris ? Le cas de l'énergie.

Avant de répondre à cette interrogation, il convient de se demander si l'accès à l'énergie répond à un besoin vital ou si l'utilisation de cette ressource est comparable à l'acquisition d'un bien ou une marchandise comme les autres.

Selon l'Organisation des Nations Unies, l'accès à l'énergie est vital pour l'Humanité.

A l'occasion du sommet mondial sur l'énergie qui a eu lieu à Abou Dabi le 16 janvier 2013, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a exhorté les gouvernements, le secteur privé ainsi que la société civile à soutenir l'initiative «Énergie durable pour tous».

L'ONU affirme que sans accès à l'énergie pour tous, les 8 objectifs du Millénaire pour le Développement Durable ne seront pas atteints. A cela, la convention cadre des Nations Unies pour le climat indique dans son article 3 que « Toute politique climatique doit respecter le libre échange et ne pas fausser la concurrence ». A partir de cet article nous constatons qu'il est évident que la lutte contre le réchauffement climatique ne peut se faire si les acteurs du secteur considère les actions de protection de la planète comme nuisible à leurs intérêts commerciaux..
L'accord de la COP 21 de Paris s'inscrit dans le cadre fixé par la convention des Nation Unies. Même si les groupes industriels ont participé à la COP 21, l'économie mondialisée composées de multinationales permet d'exercer sans contraintes concernant les émissions de gaz à effet de serre, ni d'être sollicités pour les questions de financement de la transition énergétique et à l'accès à l'énergie pour tous.

Le droit à l'accès à l'énergie et à l'eau pour tous sur la planète, pour un développement durable, reste un droit oublié.

L'énergie n'est pas une technique. L'énergie n'est pas une affaire d'ingénieurs.

L'accès à l'énergie pour tous est un projet politique.

Lénine disait « le socialisme c'est les soviets plus l'électricité ».

C'était vrai au début du XXe siècle. Comment ne pas imaginer que ça l'est cent fois plus à un moment où tout procède de l'énergie ?

François Hollande, Président de la République Française, posait pourtant, dans son discours d'ouverture de la COP 21, l'accès à l'énergie comme un droit pour tous : « *Ainsi en rendant l'électricité accessible à tous, notamment en Afrique, c'est plus que la lumière que nous apportons, c'est la connaissance, c'est l'éducation, c'est le développement* ».

A Pour répondre à cette question, il faut resituer l'environnement:

1. **le contexte économique de l'énergie notamment de l'électricité.**
   Depuis une vingtaine d'années nous avons vu une évolution mondiale avec la privatisation des entreprises de l'énergie. Dans un premier temps les entreprises publiques ont contribué dans de nombreux pays à l'accès à l'énergie. Dès lors que les investissements les plus coûteux ont étés réalisés avec les deniers publics, une vague de privatisation de ces entreprises est apparut. En parallèle de ces privatisations, le dogme de la concurrence libre et non faussée est devenue la règle économique de l'énergie ce qui conduit l'électricité a être considérée comme une marchandise. Les objectifs de ces entreprises ne sont plus de répondre à un besoin vital pour les êtres humains mais de dégager des profits afin de rémunérer leurs dirigeants et leurs actionnaires**.**

2. **La situation de l'accès à l'électricité**
   - **Situation Mondiale**

   Une récente étude de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) montre que la production mondiale d'énergie n'est pas plus propre aujourd'hui qu'en 1990. Un constat alarmant si l'on considère que la consommation énergétique augmente rapidement en raison du développement des pays émergents. Une autre étude française montre cependant que la croissance énergétique des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) a ralenti en 2012 et plus particulièrement en Chine. Autre motif de satisfaction, l'efficacité énergétique mondiale s'est légèrement améliorée. Nous pouvons toutefois nuancer ces propos dans la mesure où 1,4 milliard de personnes vivent toujours sans électricité dans le monde, alors que 2,8 milliards doivent mettre leur santé en péril pour se chauffer ou pour cuisiner.

   - **Situation de l'Afrique.**

   Sur le continent Africain, 645 millions de personnes ne disposent d'un accès à l'électricité. La consommation d'énergie par habitant en Afrique subsaharienne est la plus faible de tous les continents. Elle est estimée à 181 KW contre 6500 KW en Europe et près de 13 000 KW aux États-Unis. Pour se rendre bien compte des enjeux de l'électrification en Afrique, il convient de dresser un rapide tableau de la situation. De nos jours, la production électrique totale de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne est à peu près égale à celle de l'Espagne, pour une population près de vingt fois supérieure. Le taux d'électrification de cette zone est l'un des plus bas au monde avec 31%.

   Cette situation est cependant très contrastée suivant les lieux, avec un taux d'électrification qui se situe plutôt autour de 10% dans les secteurs ruraux de l'Afrique subsaharienne. Bertrand Heysch De la Borde, directeur du département infrastructures pour l'Afrique chez IFC (Société Financière Internationale), souligne à ce titre cette forte disparité : « *au Sénégal par exemple, si le taux d'électrification est en moyenne de 60%, il tombe parfois à zéro dans certaines zones. En dehors des villes, le taux moyen d'électrification en Afrique n'est que de 12%* ».

   Prenons exemple sur le Niger et ses difficultés. Ce pays est d'une superficie deux fois supérieure à celle de la France. Sa précarité énergétique se traduit par : p

- une faible consommation d'énergie de 0,14 tep/hbt, comparativement aux moyennes africaines et mondiales qui sont respectivement de 0,5 tep/hbt et 1,2 tep/hbt ;
- un taux d'accès des ménages à l'électricité de 10% au plan national alors que la moyenne mondiale se situe à 60% ;
- un taux d'accès à l'électricité en milieu urbain de 40%. En milieu rural, il est de 0,6%, alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est d'environ 8% et la moyenne mondiale 44% ;
- une consommation de charbon minéral carbonisé s'ajoutant à des énergies renouvelables de moins de 1%.

Au-delà, la répartition géographique des abonnés montre la dichotomie criarde entre d'un côté, 17% d'urbains qui consomment 99% de l'électricité totale du pays et le reste de la population qui vit sans avoir accès à cette ressource de base.

Est-il acceptable que dans un pays, 17% de la population soit fourni en électricité quand les 83 % restants vivent dans le noir intégral ? Voici une réalité de situation qui illustre la dimension tout comme l'acuité du problème.

Pourtant, le Niger dispose en quantité d'importantes sources d'énergies. Par exemple, l'uranium, le classe comme l'un des fournisseurs mondiaux. La France qui exploite cet uranium à travers le groupe Areva depuis plus d'un demi-siècle assure une grande partie de ses besoins énergétiques et permet la production électrique de plus de 450 Thw par an moyenne, alors que la production d'électricité au Niger est de 0,25 Thw en 2014.

3. Et la précarité Énergétique

Les habitants des pays du NORD et de l'OCDE, ont accès à l'énergie, mais cet accès n'est pas un droit. Si les moyens techniques permettent de répondre accès à l'énergie encore faut-il en avoir les moyens financiers. L'énergie n'est pas considérée comme un droit vital pour le développement de l'homme mais comme une marchandise. L'inégalité face à la consommation est donc totale et se définie en fonction des ressources de l'utilisateur..

En effet, la précarité énergétique dans les pays du Nord se manifeste par l'impossibilité, pour un grand nombre des familles les plus démunies, de payer leurs factures d'électricité et de gaz. En Europe on peut considérer qu'il y a entre 75 et 125 millions de personnes en situation de précarité énergétique (rapport EPEE, Étude de la Précarité Énergétique en Europe). Ces chiffres auront tendances à augmenter dans l'avenir suite à la crise financière, la hausse des prix de l'énergie et l'augmentation des factures thermiques.

La libéralisation et la déréglementation du secteur de l'électricité et du gaz, décidées par l'Union Européenne, ont amplifié la précarité énergétique.

L'Union Européenne depuis l'an 2000 impose aux pays de la rive sud de la méditerranée ses choix politiques de création d'un marché de l'énergie, avec l'accélération des réformes dans ces mêmes pays en vue d'une intégration progressive des marchés électriques et gaziers Euro-méditerranéens,

Le Forum de l'Énergie du 29/04/2003 et la conférence ministérielle du Forum Euro-méditerranéenne de l'Énergie à Athènes du 21 Mai 2003 stipulant les éléments de politiques énergétiques puis la Directive Européenne 2009/72/CE du 13 Juillet 2009 (Règles communes pour le marché intérieur de l'Électricité) abrogeant la directive de 2003 et 96/92

Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans ces pays, exemple du Maroc 97% de la population peuvent avoir accès à l'électricité mais la fin des tarifs réglementés et de la péréquation, ont eu pour conséquences l'apparition dans cet espace de la précarité énergétique et la mise en place de micro crédit pour répondre à celle-ci. La encore nous restons dans la financiarisation et non une réponse à la pauvreté.

Appliquer les mêmes mesures à l'Afrique subsaharienne ne répondra pas à l'accès l'énergie pour tous, mais répondra à la volonté des multinationales de l'énergie de faire des profits et agrandir leurs marchés.

B Que faudrait-il pour l'accès à l'électricité pour tous sur la planète :

Selon la Banque Mondiale, pour que toute la population mondiale bénéficie de l'accès à l'électricité d'ici 2030, il faudrait investir 45 milliards par an supplémentaires, soit multiplier les investissements par 5. La Banque mondiale rappelle que 2,8 milliards de personnes sont contraintes de se chauffer et de cuisiner à partir du bois ou d'autres combustibles dont l'utilisation est dangereuse pour la santé. Selon le rapport, ce mode de chauffage et de cuisson entraînerait 4 millions de morts prématurées par an (principalement chez les femmes et les enfants).

Au vue de ces sommes à investir pour répondre aux enjeux mondiaux, ces investissements ne peuvent pas être faits sans toucher à la rémunération des actionnaires des sociétés énergétiques.

C Alors quel partenariat entre L'E.U et l'Afrique pour répondre à l'accès à l'énergie pour tous dans le cadre du réchauffement climatique.

Nous pouvons donc constater que la réponse ne relève pas de l'ordre technique mais bien politique. Il serait illusoire de croire que des coopérations pourront répondre à ces enjeux dans le cadre du libre échange, comme il serait illusoire de croire que des partenariats publics-privés pourront aussi répondre à ces enjeux. Prenons pour exemple le rapport de l'ISP sur les partenariats publics privés, où ces partenariats n'ont jamais répondu aux besoins des populations mais bien aux besoins des actionnaires.

Pour Droit à l'Énergie SOS Futur, il est impératif que les pouvoirs publics gardent la maîtrise de la politique énergétique. Nous proposons de :

- Créer une instance Mondiale sous l'ONU, sur l'accès à l'énergie pour tous,
- Créer une agence Européenne de l'énergie (traitant la politique énergétique et la précarité énergétique),

- Sortir l'Énergie de la loi du Marchés et faire reconnaître l'accès à l'énergie comme un bien vital pour tout être humain,

- Mettre en place une gouvernance pour la sécurité énergétique et les approvisionnements en ressources fossiles respectueuses des peuples, de leurs sous-sols et leur environnement dans le cadre d'une instance Mondiale,

- Créer un fonds de développement pour l'accès à l'Énergie (infrastructures, formation, recensement) permettant de lancer des projets structurants dans les pays en développement en partenariat constant avec la société civile, ce fond alimenté par la banque mondiale et le FMI ainsi que la BCE, pour l'accès à l'énergie pour tous,

- Faire inscrire dans la constitution de chaque Nation le droit à l'énergie comme un droit fondamental de l'être humain,

- Décider de la mise en place d'une Journée Mondiale de l'accès à l'énergie durable pour tous.